



Société de crédit et procédure abusive

Par **sofi55**, le **29/10/2010** à **17:13**

Bonjour,

je vous explique brièvement : j'ai assigné il y a quelques temps 2 organismes de crédits pour irrégularité dans le contrat. Malgré le fait que cette société de crédit ne s'est pas présentée au tribunal et n'a présenté aucun document, j'ai été débouté de ma demande et le contrat a été réputé valide (bon bizarre car ils ne l'ont pas fourni donc je ne sais pas quoi le juge s'est basé). J'ai donc fait appel du jugement et la procédure est toujours en cours. J'ai un avocat et eux aussi.

aujourd'hui je reçois la visite d'un huissier qui me délivre une citation à me présenter au tribunal alors que cette affaire est en cours. ont-ils le droit? (surtout qu'ils ne m'ont même pas signifié le premier jugement).

merci pour votre aide.

Cordialement